



## Le Conseil canadien du porc consterné par les accusations de dumping faites par les États-Unis

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Le 15 octobre 2004

(Ottawa (Ontario)) – Le Conseil canadien du porc (CCP) est terriblement déçu des conclusions de l'enquête préliminaire sur le dumping menée par le département du Commerce des États-Unis au sujet du porc vivant en provenance du Canada, et qui a donné lieu à la découverte de marges de dumping.

Selon Clare Schlegel, président du Conseil canadien du porc, «Le libellé de la loi américaine incite à découvrir des marges de dumping. Les intervenants canadiens continueront de travailler afin de voir réduire ou éliminer les taux compensatoires dans la décision finale».

Quatre exportateurs canadiens ont fait l'objet d'une enquête dans la présente affaire. Trois des quatre ont été soumis. Dans le cas d'une d'entre eux, on a découvert qu'il n'existait aucun signe de dumping, et on a établi une marge de dumping de 13,25 % et de 15,01 % dans le cas de deux exportateurs. Le taux pour tous les autres exportateurs sera de 14,06 %. Il y a dumping lorsqu'on introduit un produit sur le marché américain à un prix inférieur à sa juste valeur. Les taux imposés détermineront les droits de douane estimatifs qui devront être versés aux douanes des États-Unis lorsqu'on y importe des porcs.

La décision prise aujourd'hui signifie que l'exportation des porcs aux États-Unis coûtera plus cher. Encore selon M. Schlegel : «L'imposition de droits antidumping en ce moment touche durement les producteurs canadiens et américains. Il s'agit de frais supplémentaires imposés à l'exportation du porc vers les États-Unis, ce qui ne fait qu'éroder le libre et juste marché qui a rendu l'industrie nord-américaine du porc aussi prospère qu'elle l'est. Les producteurs canadiens et américains devraient collaborer et non s'opposer les uns aux autres par l'imposition de mesures commerciales».

Les marges préliminaires seront remplacées par des marges finales, sans doute en mars, mais si la U.S. International Trade Commission conclut plus tard qu'il n'y a pas de préjudice causé à l'industrie américaine du porc attribuable aux importations de porcs vivants, l'affaire sera close et tous les dépôts de droits de douanes seront remboursés. Le CCP et ses membres feront la preuve que, loin de causer préjudice à l'industrie américaine, les porcs provenant du Canada sont essentiels à sa prospérité. Rappelons que l'industrie américaine profite actuellement des prix les plus élevés jamais vus.

L'enquête contre le Canada a débuté en mars 2004, elle était fondée sur l'hypothèse selon laquelle les producteurs canadiens recevaient des subventions injustes. Dans sa décision préliminaire en août, le département du Commerce concluait que ce n'était pas le cas, ce qui remet en question la justification de la mesure commerciale.

Le CCP est l'association nationale qui représente les intérêts des producteurs de porcs du Canada.

### **Personne-ressource pour les médias :**

M<sup>me</sup> Anita DeCoste

Agente des communications

Conseil canadien du porc

Tél. : (613) 236-9239 x.277